

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

du 13 novembre 2023

Participants:

- M. HIRIGOYEN –Maire de Mouguerre-
- M. CARRÈRE-GÉE –Directeur de l'école-
- Mmes HIRIGOYEN, DAVANT, BARBIER, BOUCHET, HERVOUËT, INÇAURGARAT, DUPUIS, UHART, WYSS, COUSTOURRET-BELLAKHAL, URCELAYETA, OLÇOMENDY, Enseignantes
- Mme HUYETTE, Psychologue de l'Éducation Nationale
- Mmes CASSAGNAU, SANDRI, LIGONNIÈRE, HOLLINGSWORTH, COURET, LAFARGUE CAZAURAN, DIAZ, KERSTEN, SABLONNIERE, THICOIPE, NEDJARI, CHIBRAC, MM DEYDIER, LEQUIEN, LAGIÈRE, DUMEAUX, BONNAN–Parents d'élève-

Excusés :

- Mme ETCHEVERRY -Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Bayonne-
- Mme HIRIGOYEN –Adjointe aux affaires scolaires-
- Mmes LAYAN, SAINT-PÉ, GRAUBY –Enseignantes- MM FONTAN, LARRALDE –Enseignants-
- Mmes LOUBSENS, MATABOS –Parents d'Elèves-

Rappel de l'ordre du jour :

1. Propos liminaires de Mme l'Inspectrice
2. Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole
3. Effectifs 2023-2024 et point sur la rentrée scolaire
4. Présentation du RASED
5. Présentation des intervenants extérieurs (projets musique, EPS et cirque), de l'AESH, de la Service Civique et de l'Assistante de Langue.
6. Points sur les équipements et travaux en cours et prévus
7. Point sur les évaluations nationales CP, CE1 et CM1
8. Présentation du nouveau PPMS
9. Dispositif pHARe contre le harcèlement à l'école et protocole mis en place
10. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
11. Projets ERASMUS et jumelage, labels E3D et projet « développement durable »
12. Actions communes avec l'APE 2023-2024

1- Propos liminaires de Mme l'Inspectrice : un courrier de Mme l'Inspectrice est lu en ouverture de ce Conseil d'Ecole pour en rappeler le cadre réglementaire et institutionnel.

2- Vote du règlement intérieur du Conseil d'Ecole (Décret N°90-788 du 06/09/1990, articles 17 et 18) :

Le Conseil d'Ecole se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du Directeur de l'Ecole, du Maire ou de la moitié des membres titulaires. Le Directeur peut faire intervenir toute personne qualifiée pour aborder un point particulier de l'ordre du jour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre souhaite le bulletin secret. Il ne concerne que les membres ayant une voix délibérative.

Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole est adopté à l'unanimité (28 voix au total)

3- Effectifs de l'école 2023-2024 et point sur la rentrée scolaire :

A la rentrée scolaire de septembre 2023, **287 élèves sont inscrits**. Au 08/01/2024, se rajouteront **1 TPS Bilingue, 1 TPS Unilingue, 1 PS Bilingue, 2 CP et 2 CM1 unilingues**, portant le total à **294 élèves**. Cette année, dans les classes bilingues, les élèves ne changent pas de classe : ce sont les enseignants qui se succèdent sur le lundi-jeudi et le mardi-vendredi. Il y a eu cette année une quinzaine de déménagements et une légère baisse des naissances à Mouguerre des enfants nés en 2020 (élèves de PS).

Section bilingue:

- Classe de **Mme Layan et Mme Barbier** : TPS/PS/MS (24 élèves)
- Classe de **Mme Bouchet et Mme Barbier** : PS-MS (24 élèves)
- Classe de **Mme Urcelayeta et Mme Uhart** : GS-CP (19 élèves)
- Classe de **Mme Dupuis, Mme Saint-Pé et Mme Olçomendy** : CP (20 élèves)
- Classe de **Mme Dupuis et M. Larralde** : CE1 (21 élèves)
- Classe de **M. Fontan et M. Larralde** : CE2 (15 élèves)
- Classe de **Mme Coustouret et Mme Uhart** : CM1-CM2 (18 élèves)

Total : 141 élèves bilingues

1) Section unilingue :

- Classe de **Mme Wyss** : PS/MS/GS (21 élèves)
- Classe de **Mme Hervouët**: PS/MS/GS (22 élèves)
- Classe de **Mme Inçaurgarat** : CP-CE2 (25 élèves)
- Classe de **Mme Davant** : CE1-CE2 (26 élèves)
- Classe de **Mme Hirigoyen** : CM1 (22 élèves)
- Classe de **Mme Urcelayeta et Mme Coustouret** : CM2 (30 élèves)

Total : 146 élèves unilingues

L'organisation pédagogique est définie par le **Conseil des Maitres** pour une année scolaire. Cette organisation est donc redéfinie chaque année : les élèves et les enseignants peuvent donc changer de classe d'une année scolaire sur l'autre.

Les élèves de TPS de l'école qui n'est pas située en Zone d'Education Prioritaire, ne sont pas comptés par l'Inspection Académique. De ce fait, pour la rentrée de janvier 2025, les inscriptions des TPS ne seront validées que sous réserve des effectifs à la rentrée de septembre 2024.

Cette année, **5 élèves de TPS** (4 bilingues, 1 unilingue) seront accueillis (élèves nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars) à la rentrée de janvier 2024.

4. Présentation du RASED Nive-Adour :

Le RASED signifie **Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté**. Il intervient à un moment donné de la scolarité, ou de manière plus continue. Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact en cas de besoin. Les difficultés sont d'ordre scolaire ou psychique ; bien que l'apprentissage soit adapté dans les classes, si cela n'est pas suffisant les enseignants peuvent solliciter le RASED pour remédier à ces difficultés en remplissant un formulaire de demande d'aide.

Mme Aurélie Huyette est psychologue du RASED du secteur Aturri. Normalement le réseau est composé également d'un enseignant spécialisé à dominante pédagogique et d'un enseignant spécialisé à dominante relationnelle. Un poste d'enseignant spécialisé reste « couvert », il sera vacant pour l'année et sera pourvu, en principe, à la rentrée 2024. Dans l'attente, des enseignants spécialisés d'autres circonscriptions peuvent intervenir en cas de besoin urgent.

5. Présentation des intervenants extérieurs (projets musique, EPS et cirque), de l'AESH, de la Service Civique et de l'Assistante de Langue :

La Communauté d'Agglomération Pays-Bas affecte 3 intervenantes à l'école :

- **Audrey Monhecourt**, lauréate du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et titulaire du Brevet d'Etat de natation, intervient auprès des écoles primaires de Mouguerre, St-Pierre-d'Irube, Villefranque et Urt. Elle travaille avec les classes de **GS au CM2** sur des créneaux de 45 minutes. Elle utilise l'ensemble des installations communales : Agorespace, Skate-Park, fronton, grande salle Haitz Ondoan et Dojo. Elle organise aussi le cross.

Les élèves du CP au CM2 vont **1 trimestre** (entre 10 et 11 séances) à la **piscine Landagoyen d'Ustaritz**. Les enseignants ont beaucoup de difficulté à mobiliser des parents agréés surtout pour les classes de CE1, CE2 et CM1...La Communauté d'Agglomération Pays-Basque finance les bus pour ces séances.

- **Fanny Lehmann**, des Centres Musicaux Ruraux (CMR), intervient en **Elémentaire** et travaille le chant choral en Cycle 2 et sur les projets « Jazz In School » et « Percussions corporelles » en Cycle 3. Le projet départemental « Jazz in School » consiste à chanter 10 chansons en polyphonie dans des salles de concert avec un orchestre professionnel (Salle Lauga de Bayonne et Zénith de Pau).

- **Magali Marcel**, également des CMR, interviendra en **Maternelle** du 15 février au 27 juin 2024 sur le thème des « contes ».

- **Georges Tassy**, animateur qualifié « cirque », travaillera avec **les élèves des Cycle 1** à raison de 13 séances de 45 minutes du 09/11/2023 au 14/03/2024 puis avec **les élèves de Cycle 2** du 08/02/2024 au 07/06/2024. Les élèves de Cycle 1 se produiront le **samedi 16 mars** à l'occasion du traditionnel Loto de l'école et ceux de Cycle 2 le **vendredi 07 juin en fin d'après-midi**. A noter également que les **animateurs de l'Accueil Périscolaire** travailleront avec les enseignants pour aider à la confection de costumes et/ou d'éléments du décor.

L'AESH : *Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap*

Il n'y a pas de classe ULIS dans l'école, mais il y a 1 enfant qui relève du champ du handicap et qui bénéficie d'une aide humaine (AESH) pour l'accompagner en classe de CP-CE2.

L'Employée « Service Civique » : Nina-Rose Lévécot s'est engagée au sein de l'équipe pédagogique depuis la rentrée des vacances de Toussaint et aide beaucoup : gestion du site internet, renfort sur des ateliers, accompagnement de sorties, accueil téléphonique-mails-portail, etc...

L'Assistante de Langue Vivante Etrangère : Theresa Billo intervient dans toutes les classes. Elle assiste les enseignants lors des cours d'anglais. Son contrat est de 12h hebdomadaires jusqu'à fin avril 2024. Elle vient de Boston aux Etats-Unis et est hébergée à l'internat du Lycée Cassin. Cela se passe très bien. Elle prend aussi des petits groupes lors des récréations. L'école avait monté un dossier pour la recevoir, l'expérience Erasmus a été un plus dans le dossier. Il n'y a que deux écoles primaires sur le secteur Pays Basque à avoir un(e) Assistant(e) de Langue Vivante Etrangère.

6- Point sur les équipements et travaux en cours et prévus :

-Le « **parcours de grimpe** » est un véritable succès, les enfants l'investissent tant en récréation que sur le temps périscolaire. M. le Directeur remercie M. le Maire qui le remercie à son tour pour la qualité du matériel choisi. Le règlement du « parcours de grimpe » sera affiché prochainement sur une plaque rigide.

-Les services techniques ont installé des **tablettes en bois** qui servent de support pour dessiner ou pour s'asseoir. M. le Directeur remercie M. le Maire et les agents techniques pour la qualité de ces réalisations.

-La **pose de rideaux occultants** sera votée au budget 2024 pour **les 2 classes du bas du Bâtiment Neuf** et dans les **2 classes de Maternelle donnant sur le préau** afin de se protéger de la chaleur et des rayons du soleil.

-Mme Hervouët signale que **la baie vitrée** de sa classe est fissurée ; M. le Maire en prend note.

-M. le Maire rappelle qu'une **étude d'amélioration thermique et écologique** de l'école est en cours, à la suite de laquelle des investissements seront décidés (dispositif européen ELENA).

-Au sujet du projet de végétalisation de la cour de récréation, M. le Maire va inviter M. le Directeur à Bizanos pour **rencontrer le CAUE** le 24 novembre prochain. M. le Directeur propose aussi d'utiliser la subvention nationale du **dispositif NEFLE** (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) et de mettre en place un **groupe de travail** à ce sujet.

-Des **peintures d'entretien** des bâtiments débutent cette semaine.

-M. le Directeur rappelle le souhait **d'installer un panneau signalétique devant l'école** pour en indiquer le nom en français et en basque. Il s'agit d'une très ancienne demande...

Subvention communale aux écoles :

M. le Directeur rappelle les engagements de la Municipalité concernant les écoles primaires :

*-Subvention de **56 euros** par élève pour les projets et sorties et **59,50 euros** pour les fournitures scolaires (soit de 33.379,50 euros en 2022 pour notre école).*

*- **Nombreux bus** mis à disposition qui permettent aux enfants de se rendre à tous les spectacles culturels et aux sorties.*

*- **Présence d'un personnel ATSEM** dans chaque classe de Maternelle (5 ATSEM)*

*- **Mise à disposition du complexe Haitz Ondoan** à la demande.*

*- **Investissement financier complémentaire** pour l'équipement numérique des classes (tablettes Ipad, ordinateurs, vidéoprojecteurs...*

*- **Mise à disposition de photocopieurs laser couleur** et du papier à disposition de l'équipe pédagogique.*

-Aide comptable et financière pour le projet Erasmus.

Il faut aussi ajouter que l'Association des Parents d'Elèves APE remet cette année un chèque de **13.000 euros** à l'école pour aider également au financement des divers projets.

L'équipe enseignante très chaleureusement la Municipalité et l'APE pour ces aides financières précieuses et conséquentes.

Mme Bouchet précise que l'ATSEM de la classe des PS-MS Bilingue a informé son directeur des services de son absence d'un mois en janvier 2024. Mme Bouchet souhaite que pour le bon fonctionnement de la classe elle puisse être remplacée. M. le Maire n'a pas connaissance encore de cette situation et y apportera une réponse dès que possible.

7. Point sur les évaluations nationales en CP, CE1 et CM1 :

- **Les CP** : ils ont mieux réussi en français qu'en mathématiques. On a pu noter quelques confusions de lettres, tout à fait normales au début du CP. Il y a eu aussi quelques difficultés à comprendre un récit.
En Mathématiques, les nombres et calculs et la géométrie ont été parfois plus difficiles.
- **Les CE1** : les évaluations arrivent très rapidement dans l'année. La remise au travail est plus laborieuse. Quelques difficultés ont été remarquées en fluence, en géométrie, en calculs et en résolution de problèmes.
- **Les CM1** : quelques difficultés en fluence qui rentreront assez vite dans l'ordre. Le moins réussi a aussi été la compréhension de lecture silencieuse.
En mathématiques, on note des fragilités dans les calculs mentaux et posés. La multiplication posée n'a pas encore été revue en début d'année. Les calculs mentaux étaient chronométrés ce qui a pu perturber certains élèves. La résolution de problème a révélé des difficultés de compréhension de lecture d'énoncé.

Les restitutions ont été faites aux parents.

Les **élèves bilingues de CM2** seront évalués en basque mi-mars 2024 sur le niveau A1 européen d'acquisition des langues vivantes.

8. Présentation du nouveau PPMS :

Chaque année, l'école est tenue de s'entraîner à un exercice de mise en sécurité en cas d'intrusion malveillante dans l'école. Il s'agit du **PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sécurité. Jusqu'à cette année, les enseignants pouvaient choisir la modalité de réaction : « se cacher » ou « fuir ». Nous privilégions l'option de « se cacher » et de « faire silence » dans chaque classe.

Cette année, au regard des situations observées nationalement, la consigne a évolué : **on commence par se cacher, dans l'attente de pouvoir fuir.**

Le précédent protocole prévoyait de fuir au complexe Hantz Ondoan. Mais, finalement, il est trop proche de l'école. En partenariat avec l'Equipe Mobile de Sécurité de l'Inspection Académique, des points de rassemblement sont désormais situés à 20 minutes de marche de l'école.

En deuxième partie d'année, il y aura un deuxième exercice PPMS en cas de **pollution toxique**, au cours duquel chacun devra s'éloigner des fenêtres et rester dans les couloirs.

9. Dispositif PHARe contre le harcèlement à l'école et protocole mis en place :

On parle de « harcèlement » en cas de violence verbale, physique ou psychologique, exercée de façon répétée.

Les situations de harcèlement se développent souvent en fonction du climat scolaire.

Un numéro unique de téléphone d'urgence a été mis en place au niveau national : le **3018** pour signaler ou s'informer sur le harcèlement ou le cyber-harcèlement.

Le **protocole « Phare »** est rédigé pour prévenir le **harcèlement en situation scolaire**. Le harcèlement est devenu un délit (loi du 02 mars 2022), pouvant donner lieu à des poursuites pénales à l'encontre des enfants et de leurs parents. Il faut donc prendre des précautions avec les mots qu'on utilise, et c'est pour cela que l'on parle « d'élève-cible » ou « d'intimidateur ».

L'ensemble des enseignants est en capacité de recevoir toute suspicion de harcèlement. Un **groupe de 5 personnes-ressources** sur la circonscription peut aussi traiter ces situations, en liaison avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de St-Jean-de-Luz.

En cas de situation de harcèlement potentiel, le protocole de traitement suit **7 étapes**. On essaie de recueillir l'ensemble des informations rapidement, la parole des témoins, des enfants, des parents... Une grille de « signaux faibles » permet d'identifier ce qui pourrait se passer dans la classe, et qui ferait sens une fois mis en relation avec ce qui se passe à la cantine et/ou à la maison. On aura ainsi des données sur la fréquence des situations de harcèlement. Les entretiens se déroulent selon la méthode de la « **préoccupation partagée** » : il s'agit d'entretiens assez courts, visant à susciter l'empathie. Amener « l'élève-intimidateur » à se mettre à la place de « l'élève-cible » permet aux élèves de co-construire une solution à la situation qui pose problème. Les situations s'améliorent ainsi durablement, en permettant au groupe-classe de reprendre un cours normal.

L'équipe pédagogique a décidé de créer au sein de l'école un **pôle ressource**, constitué des membres du RASED, d'un enseignant de cycle 2 et de cycle 3, de la Directrice du secteur périscolaire et du Directeur, afin de proposer des pistes en cas de situation préoccupante. Toute réaction doit être collective, réfléchie, à froid.

L'école de Mouguerre **n'a pas pour l'instant eu de cas de harcèlement avéré à traiter**.

Mme Huyette invite les parents à la **vigilance sur l'utilisation des écrans** et des **jeux en ligne** par exemple.

Les élèves à partir du CE2 ont rempli un **questionnaire** en lien avec cette thématique du harcèlement. Les questions permettaient d'avoir un retour sur le ressenti global des élèves sur le **climat scolaire** de l'école.

Tous les élèves du CP au CM2 recevront **10h** d'enseignement autour de ces questions du harcèlement, en Education Morale et Civique en particulier. Les **éco-délégués** sont aussi invités à servir de médiateurs en cas de conflit, et à transmettre les questions trop complexes aux enseignants.

10. Vote du nouveau règlement intérieur de l'école:

Ce règlement est soumis à signature des parents à la rentrée. Les règlements intérieurs des écoles de la circonscription sont harmonisés. Ces règlements sont basés sur le règlement type départemental. **Un livret de 12 pages** a été élaboré. Il est transmis par mail en début d'année scolaire.

Un rajout sur la « **prévention du harcèlement scolaire** » est désormais inclus, dans le cadre du dispositif « PHARE ».

Le règlement intérieur est soumis au vote. Il est **adopté à l'unanimité** (27 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Il est valable jusqu'en novembre 2024.

11. Projets ERASMUS et jumelage, labels E3D et projet « développement durable » :

Erasmus + :

Nous avons terminé les projets « **Share'itage** » 2018-2021 (*patrimoine culturel et traditions populaires*) et « **Planet'Ecol'** » 2020-2023 (*Développement Durable et Ecocitoyenneté*).

L'« **Accréditation ERASMUS+** » de l'école court jusqu'en 2027, qui permet de poursuivre les actions avec les mêmes partenaires ou d'autres. Cette accréditation sera un levier pour travailler au niveau européen sur les 2 thématiques précitées.

Cette année, les **34 élèves de CM2** réaliseront une mobilité d'apprentissage sur l'île espagnole de Gran Canaria, auprès des élèves de l'école « **Huertas del Palmar** » de la ville de **Teror**. A cet effet, l'école a reçu une subvention européenne de 17294 euros. Par ailleurs, l'école recevra une délégation d'une quinzaine d'élèves de l'école de **San Javier (Murcia) en Espagne**, fin mai-début juin 2024.

Label Euroscol :

L'école a été reçue au Ministère de l'Education Nationale en mai dernier pour y recevoir, avec 5 autres écoles françaises, le **prix Euroscol 2023**, qui récompense les écoles et les établissements scolaires ayant des projets ouverts à l'Europe et à l'International.

Projet de JUMELAGE :

Un jumelage avec un établissement scolaire bilingue (espagnol-basque) de **Zizur** dans la banlieue de **Pampelune** (Navarre) est en cours d'élaboration, projet initié l'année dernière. Le but est de communiquer et de faire des projets avec des classes de cette école pouvant déboucher sur des rencontres. Tout est à reconstruire car les enseignants et la directrice de l'école ont changé cette année.

Label E3D :

Le **projet de végétalisation et d'aménagement** de la cour de récréation initié l'an dernier va être travaillé cette année en partenariat avec la Municipalité et le CAUE de Bayonne.

Les éco-délégués : ils ont été élus dans toutes les classes dès la GS. Ils montrent l'exemple et rappellent les écogestes à leurs camarades, vident les poubelles jaunes (papier, cartonnets...) dans les containers dédiés ; ils peuvent intervenir en classe et faire des petits exposés. Une petite cérémonie a eu lieu pour leur remettre un diplôme en présence de M. le Maire.

Questions diverses :

Y a-t-il la possibilité que les élèves puissent bénéficier d'un espace calme à l'Accueil Périscolaire pour faire leurs devoirs ou qu'une étude soit mise en place comme dans d'autres communes ?

Ce sujet a déjà été abordé lors de Conseils d'Ecole précédents. Sur le temps périscolaire, la Mairie perçoit des aides de la CAF à travers un « contrat enfance » pour proposer des temps d'animation et non d'étude surveillée. Quel que soit le temps que l'enfant reste, c'est 1 euro le matin et le soir, ce qui est très peu cher. Il n'y aura pas d'étude avec un animateur dédié car il faudrait multiplier par 3 le coût de l'accueil périscolaire. Cela étant, un enfant qui en ferait la demande peut se mettre à part pour lire ou étudier s'il le souhaite.

Le portillon est souvent bloqué et des parents le laissent entrebâillé pour ne pas avoir à attendre son ouverture à distance :

Une étude est en cours pour changer le fonctionnement du portillon. Mais il est du devoir de chacun de préserver la sécurité de l'école et donc de bien refermer le portillon.

Y a-t-il la possibilité de laisser un change à l'école Maternelle ?

Oui, les changes peuvent rester à l'école dans un petit sac à dos accroché dans le couloir.

Quand l'inscription aux services périscolaires (cantine, accueil du matin et du soir) sera-t-elle obligatoire via le « portail-famille » et comment seront facturés les services en cas d'erreurs, d'absences ou de rajouts d'élèves ?

Le « portail-famille » pour les inscriptions aux services périscolaires est actuellement doublé par un appel en classe. A partir de janvier 2024, tous les parents devraient l'utiliser. Il y aura toujours un contrôle de la présence de l'élève pour la facturation. M. le Maire précise, qu'à priori, seules les présences effectives seront facturées.

Quelques dates à retenir :

- **Jeudi 21 décembre 2023** -> repas de Noël
- **Vendredi 22 décembre 2023** -> goûter de Noël
- **Samedi 16 mars 2024 à partir de 17h00** -> spectacle de « cirque » des Cycles 1 + Loto
- **Vendredi 07 juin 2024 en fin d'après-midi** -> spectacle de « cirque » des Cycles 2
- **Samedi 1^{er} ou dimanche 02 juin 2024** -> spectacle « Jazz in School » des Cycles 3
- **Vendredi 28 juin 2024** -> fête de l'école (kermesse, apéritif, repas) avec l'APE

Le **deuxième Conseil d'Ecole** est prévu le **lundi 11 mars 2024 à 18h30**.

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h48.

Le Directeur,

Les secrétaires de séance,



Ecole Publique du Bourg
303, av. de la Croix de Mouguerre
64990 MOUGUERRE
Tél. 05 59 31 83 86
mouguerreboulevard@gmail.com



Chloé DUPUIS



Laure DIAZ